

Conseil de Paris
Séance des 7 et 8 juin 2010

**Vœu présenté par les élus du
Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, les élus du Groupe Socialiste, Radical
de gauche et apparentés**

Rattaché à la délibération SGCP 5

**Rapport de la mission d'information et d'évaluation relative aux difficultés rencontrées
dans l'entretien, la maintenance, la réparation et la mise aux normes des ascenseurs à
Paris et dans l'application des dispositions de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet
2003, dite « Robien »**

Relatif à la mise en place de prêts bonifiés par l'Etat dans le cadre de la loi « Robien »

Considérant les travaux de la Mission d'information et d'évaluation sur les ascenseurs et les conclusions de son Rapport ;

Considérant l'exemple de la Ville de Paris, qui a octroyé sa garantie pour un emprunt (Prêt Amélioration Bonifié) de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que pour un emprunt bancaire à souscrire par la SGIM en vue du financement de travaux (18 millions €) relatifs aux 2^{ème} phases de la mise aux normes de son parc actuel d'ascenseurs (475 appareils) ;

Sur proposition des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et des élus du Groupe Socialiste, Radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que l'Etat généralise la mise en place d'un système de prêts bonifiés pour les bailleurs sociaux et propriétaires privés qui ne peuvent faire face aux coûts générés par la loi Robien.